



## **Compte rendu Assemblée générale ARLOD du vendredi 24 septembre 2021**

(Visioconférence débutée à 9h35)

### **1 – Rapport du Président sur les activités de l'Association**

Un point au 31 juillet 2021 a été réalisé et adressé à tous. Il sera mis sur le site [www.arlod.fr](http://www.arlod.fr) avec le compte rendu de l'Assemblée générale.

Les activités de recensement des DAE continuent et seront maintenues tant que la base nationale Géo'DAE gérée par le Ministère des Solidarités et de la Santé n'aura pas pris le relais.

Une réunion est prévue avec la DGS et Géo'DAE pour faire un point complet.

### **2 – Rapport financier sur les comptes de l'exercice 2020 et budget prévisionnel 2021**

La DGS avait accordé une subvention de 20 000 euros à ARLOD pour l'année 2020. Elle nous a permis d'obtenir un résultat positif.

Par contre, pour l'exercice 2021, en l'absence de subvention, un important déficit budgétaire est prévu. Il pourra être couvert par les excédents antérieurs de l'Association. Cette situation ne pourra perdurer.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité et sont à la disposition des membres de l'Association sur simple demande.

### **3 – Quitus des administrateurs**

Quitus voté à l'unanimité.

### **4 – Point sur le recensement des DAE et les relations avec la DGS et la base de données nationale des défibrillateurs (Géo'DAE)**

Présentation du diaporama reprenant les divers chapitres du rapport du Président.

Le diaporama est à la disposition des membres de l'Association sur simple demande.

ARLOD continue difficilement le travail de recensement, faute de moyens.

Géo'DAE a amélioré et simplifié les procédures et s'appuiera autant que possible sur les sociétés de maintenance pour le recensement.

Les exploitants des DAE ont l'obligation de déclarer leurs DAE à Géo'DAE et sont responsables de la maintenance des appareils. Sur délégation de l'exploitant, les sociétés de maintenance peuvent fournir les informations à Géo'DAE.

La DGS a mené une enquête auprès des sociétés de maintenance. Elle est terminée et l'analyse des données en cours.

ARLoD travaille sur la qualité de la maintenance, en relation avec l'association CIRCODEF : définition des opérations à réaliser pour une véritable maintenance et qualification des Intervenants. A noter que ces points ont été définis et réglés pour la maintenance des extincteurs.

### **5 – Point sur l'intégration opérationnelle des DAE dans les logiciels de gestion et de régulation des appels**

Ce point ne semble pas avoir avancé, la priorité étant de créer et développer la base de données Géo'DAE. Les informations seront à la disposition en premier lieu des SAMU et des SDIS.

Pour les SAMU, l'intégration se fera par l'intermédiaire des sociétés en charge des logiciels de régulation des appels.

Actuellement, les défibrillateurs recensés par ARLoD sont intégrés à la cartographie des SAMU, clients d'EXOS. Les SAMU concernés peuvent chercher les informations complémentaires concernant le DAE le plus proche du lieu d'un arrêt cardiaque dans la base de données ARLoD.

### **6 – Avenir d'ARLoD**

Comme indiqué dans le rapport d'activité au 31 juillet 2021, ARLoD prolonge son activité tant que Géo'DAE n'est pas opérationnelle.

Par la suite, ARLoD pourra évoluer vers un rôle de conseil et de réflexion sur l'environnement autour de l'arrêt cardiaque (avec la FFC, CIRCODEF ...), sur la définition de la maintenance des DAE et l'implantation dans les entreprises non ERP, les domiciles et ensembles d'habitation.

### **7 – Questions diverses**

Aucune

Fin de la réunion visioconférence : 10h35